



CONSEIL CONSULTATIF  
RÉGIONAL POUR  
LES EAUX OCCIDENTALES  
SEPTENTRIONALES

**NORTH WESTERN  
WATERS**  
REGIONAL ADVISORY  
COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO  
REGIONAL PARA  
LAS AGUAS  
NOROCCIDENTALES

**Conseil Consultatif Régional pour les Eaux Occidentales Septentrionales**

**REPONSE**

**Sur le Procédure de Consultation organisée par le JNCC contenant une proposition préliminaire des Aires Marines Protégées (AMP) dans eaux de la ZEE du Royaume-Uni.**

**Avril 2008**

Le CCREOS souhaite faire les observations suivantes en réponse à la consultation publique concernant sept Zones Spéciales de Conservation (ZSC) côtières possibles dans les eaux du Royaume-Uni.

Les quatre sites suivants sur les sept ZSC concernés se situent dans la zone d'attribution du CCREOS et seront traitées en détail:

- Haig Fras;
- Bancs de Stanton;
- Monts Darwin;
- Dorsale Wyville Thomson .

Le CCREOS souhaite également faire quelques commentaires d'ordre général qui pourraient s'avérer pertinents par rapport à tous les sites et désignations futurs, ce sont les suivants:

Le CCREOS reconnaît que le Royaume-Uni agit en réponse aux demandes de la Commission concernant des propositions de sites avant septembre 2008 et que les autorités du Royaume-Uni ont contacté le CCREOS par rapport à ces sites dès que cela s'est avéré pratique, mais le CCREOS souhaite demander au Royaume-Uni de s'assurer que la période de consultation à propos des futurs sites soit prolongée afin de prendre en compte les différentes parties prenantes, les problèmes de langue et la disponibilité des données.

Cependant le CCREOS note que le Royaume-Uni est le seul état membre à ce jour à avoir officiellement engagé une consultation significative avec les CCR à propos de ces sites.

Le CCREOS reconnaît également que ces sites sont désignés pour répondre à des objectifs en matière de conservation, que ce ne sont pas des outils de gestion de la pêche, et qu'ils ne sont pas non plus conçus pour mettre spécifiquement en valeur des espèces importantes au niveau commercial. Le CCREOS note qu'en général, les activités humaines existantes dans les sites Natura 2000 désignés peuvent se perpétuer s'il peut être démontré qu'elles n'ont pas un impact négatif sur les objectifs de conservation des sites protégés. Ceci pourrait signifier que les pêcheries doivent démontrer qu'elles n'ont pas un impact négatif sur les objectifs de conservation cependant, il n'existe à l'heure actuelle aucune consigne ou critère pour démontrer ce type "d'absence d'impact négatif".

Le CCREOS est également conscient que seules les informations d'ordre scientifique peuvent être prises en compte et que les intérêts socio-économiques ne sont pas étudiés dans le cadre de la désignation de ces sites. Cependant, le CCREOS estime que le déplacement de l'effort doit être considéré comme un réel effet secondaire si les activités de pêche soient finalement exclues de ces zones.

Enfin, le CCREOS estime que certaines des zones désignées ici sont plus vastes que l'intérêt qualifiant qu'elles tentent de protéger. Nous comprenons que cela puisse être dû à la nécessité d'inclure des zones tampon, cependant dans l'intérêt de la clarté et de la transparence, nous aimerions avoir connaissance des critères utilisés pour la définition de chaque zone tampon.

Compte tenu de ces points, le CCREOS souhaite faire les observations suivantes à propos des sites qui présentent un intérêt particulier pour les membres du CCREOS. Les commentaires suivants propres à chaque site sont basés sur les informations fournies par nos membres du Royaume-Uni, d'Irlande, d'Espagne et de France. Nous avons recommandé à nos membres de vous envoyer ces soumissions séparément.

#### **Haig Fras:**

Selon quelques membres du CCREOS, les limites désignées pour ce site s'étendent au delà des caractéristiques que la ZSC essaye de protéger, c'est-à-dire les récifs. Les couches boueuses qui entourent le récif et sont actuellement incluses dans la proposition de site désigné représentent une importante zone de pêche à la langoustine, à la cardine et à la lotte. Une redéfinition du site centrée sur le récif serait plus acceptable pour les pêcheurs.

**Bancs de Stanton:**

Encore une fois, il est estimé que les limites de ce site s'étendent bien au delà de l'intérêt qualifiant que la ZSC essaye de protéger, c'est-à-dire les récifs. Il y a actuellement dans cette zone une pêche lucrative qui cible la langoustine, les gadidés benthiques, différents poissons plats et la lotte. Cependant cette pêche démersale s'exerce dans la couche boueuse entre les récifs, et pas dans les récifs eux-mêmes. Les données VMS confirment que la pêche s'exerce principalement dans la moitié nord de la ZSC proposée, avec une légère activité de pêche à l'extrémité sud de la ZSC proposée, probablement des activités de pêche de nature pélagique ou au panier.

Les données VMS d'Irlande et du Royaume-Uni indiquent également clairement l'absence d'effort de pêche au chalut sur l'habitat du récif et que la pêche exercée dans le site proposé a lieu dans des zones éloignées du récif. La base scientifique à l'origine de la proposition de ce site est la protection annexe 1 de l'habitat du récif. Bien que le CCREOS ne conteste pas la présence d'un habitat de récif dans la zone proposée, nous contestons la taille et l'emplacement des limites de la ZSC proposée car elles englobent bien plus que les caractéristiques qu'elle est sensée protéger. Nous aimerions avoir connaissance des critères utilisés pour la définition de cette zone proposée et avoir une discussion sur ce sujet directement avec le JNCC.

**Dorsale Wyville Thomson:**

La principale activité de pêche se concentre dans la partie sud du site proposé, qui représente une zone importante pour la pêche de sébaste de l'Atlantique, le sabre noir et la lingue bleue. Ainsi, les membres de l'industrie de pêche du CCREOS recommandent que la nécessité de protection soit limitée au nord de la zone.

**Monts Darwin:**

Quelques membres du CCREOS estiment que le site proposé est plus étendu que les récifs eux-mêmes. C'est pour ça que le CCR EOS aimerait avoir connaissance des critères utilisés pour établir les limites exactes de cette zone.

**Conclusion**

Le contenu du régime de gestion du site déterminera bien entendu le degré selon lequel les ZSC affecteront la pêche. Nous espérons que la taille des ZSC sera abordée à la lumière de cette consultation. En tous cas, nous espérons participer étroitement à l'évolution de la gestion de toutes ces ZSC qui ont un impact potentiel pour nos membres.

Comme toutes les restrictions de pêche dans le cadre d'un régime de gestion de ZSC seront traitées par le biais de la PCP, le lieu de dialogue naturel à ce sujet résidera au sein du (es) CCR concerné(s). Il est important cependant qu'un dialogue solide voie également le jour entre l'industrie de la pêche et les conseillers législatifs en matière de conservation au Royaume-Uni et autres Etats Membres. La protection adéquate des caractéristiques des Zones Spéciales de Conservation ne sera atteinte que par l'intermédiaire d'une communication significative aux deux niveaux.

Nous souhaitons également recommander le modèle de partenariat entre les scientifiques et les pêcheries comme un modèle potentiellement utile en matière de reconnaissance des sites et de contrôle des sites. Rien ne s'est révélé plus efficace en matière d'établissement de relations de collaboration réelle entre les scientifiques responsables de l'évaluation des stocks et les pêcheurs exploitants. Nous ne voyons pas pourquoi une relation similaire ne pourrait pas s'appliquer à la procédure d'identification, de reconnaissance et de contrôle des ZSC.

Enfin, nous recommandons fortement qu'une fois mises en place, les zones protégées soient contrôlées et qu'une structure formelle soit mise en place pour revoir périodiquement (par exemple, chaque 3-5 années) et modifier ces sites à l'avenir, afin d'évaluer l'efficacité de la fermeture sur le site et aussi l'impact qu'il a eu sur les zones adjacentes.

Nous espérons que ceci est conforme à la procédure et précisons qu'une grande partie des renseignements de base de ces recommandations a déjà été soumise par les membres individuels cependant si vous désirez des renseignements de base sur un de ces points n'hésitez pas à nous contacter.